

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
OCTOBRE 2026

Commune de Hergnies

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRÉSENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UA*

UB*

UCa*

Zones de renouvellement urbain

URC*

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones urbaines à vocation économique

UEa

Zones d'extension à vocation mixte/habitat, (court/ moyen terme)

1AU*

Zones d'extension à vocation économique (long terme)

2AU*

Zones à vocation agricole

A

Aco

Acn

Zones à vocation naturelle

N

Nd

Np

NI

* zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles s'applique une servitude de mixité sociale (L151-15 du CU) définie par le règlement écrit.

LES AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Bâti éligible au changement de destination

Emplacement Réserve

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Cheminement à protéger (L151-38 du CU)

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine...)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Élément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Élément ponctuel (arbre, haie...)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Élément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

Site d'exploitation agricole

Limites communales

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

Espace tampon de 50 mètres autour des cours d'eau (communes du PNR-SE)

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 01	Elargissement de la voirie	Commune	127.3
ER 02	Aménagement d'une voie douce	Commune	257.06
ER 03	Extension du complexe sportif	Commune	37124.82
ER 04	Aménagement de la voirie	Commune	665.84
ER 05	Accès à la zone d'extension	Commune	1004.29
ER 06	Création d'une voirie	Commune	592.32
ER 07	Création d'une voie d'accès à un équipement public	Commune	164.83
ER 08	Projet de restructuration du centre-bourg d'Hergnies	Commune	6341.46
ER 09	Aménagement d'une voie douce	Commune	99.23
ER 10	Aménagement d'une voie douce	Commune	7412.09
ER 11	Aménagement d'un espace public	Commune	454.57
ER 12	Aménagement d'un carrefour giratoire	Commune	658.31
ER 13	Création d'un chemin	Commune	2049.49

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Modifiée
CC du 27/06/2023

Commune de Hergnies

SECTEUR 2

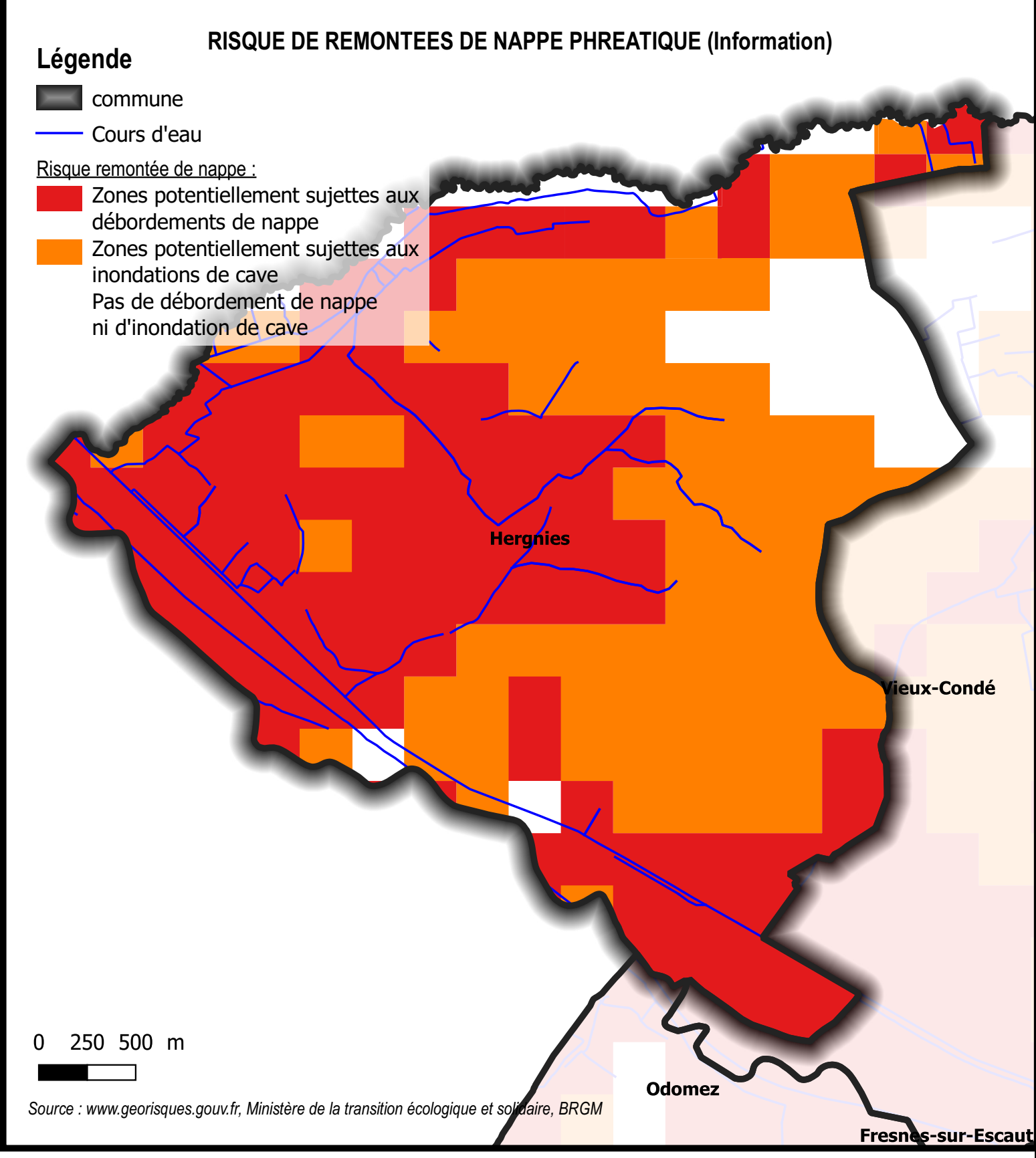
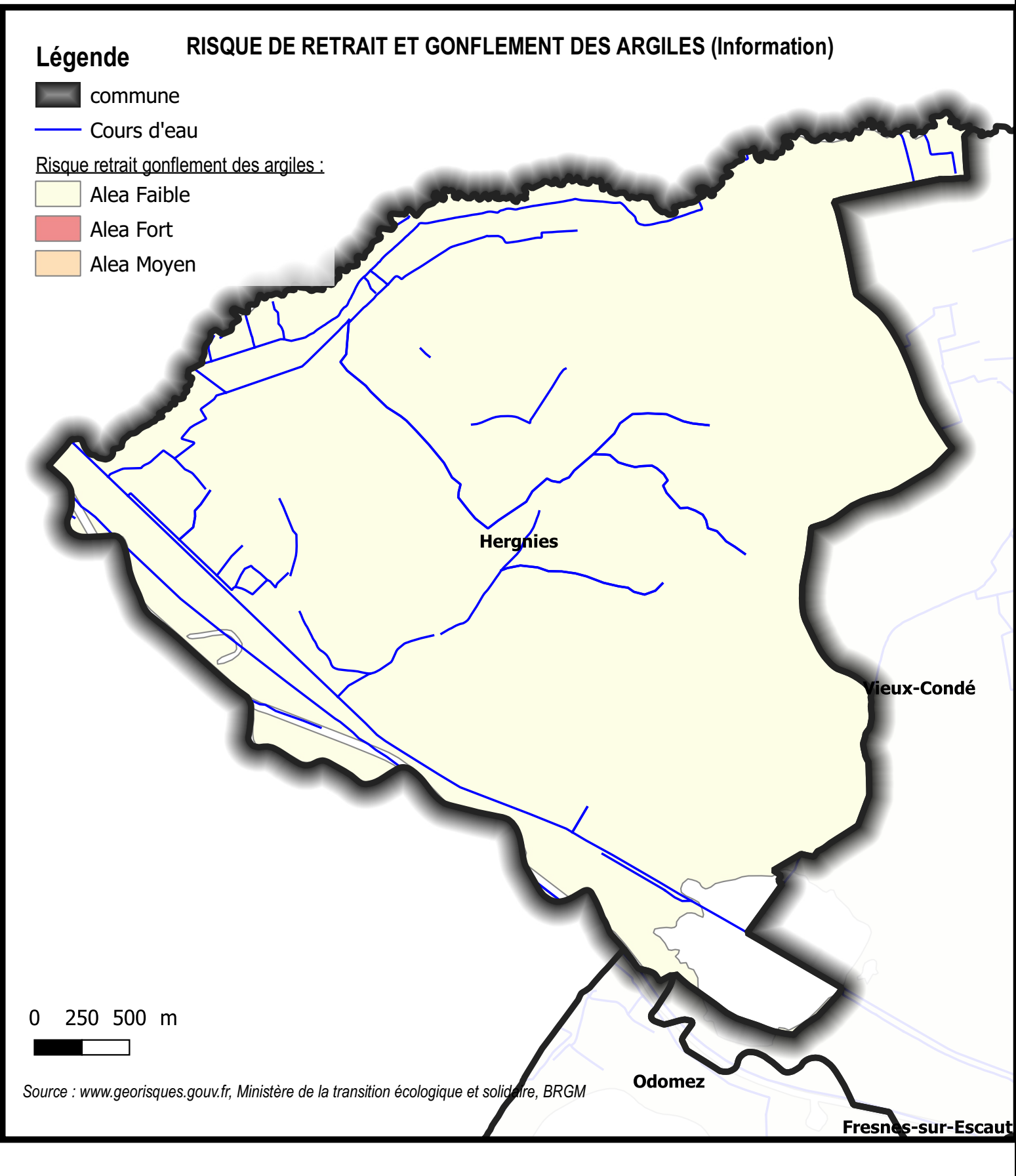
VERDI

Design de territoires

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUI sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.



Source cadastre : PDN © Département du Nord, © Origine Cadastre, © Droits de l'Etat Réservés »

Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUI

Légende

Zonage PLUi

Cours d'eau

DONNEES A VALEUR REGLEMENTAIRE

(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUI)

PPRM du Pays de Condé et PPRM de la couronne de Valenciennes

Secteur soumis à un aléa minier (PPRM)

DONNEES A VALEUR INFORMATIVE

En l'absence de PPR, ces données ont une valeur REGLEMENTAIRE.

(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUI)

Aléa AZI Scarpe Aval

Faible

Moyen

Fort

Etude de caractérisation des risques

Zones potentiellement inondables historiques (dont des zones historiquement inondées en 1993-1994)

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Espaces à enjeux sur le territoire du SAGE Scarpe Aval et du PNR Scarpe-Escaut

Espace à enjeux

Espace à enjeux prioritaire SAGE

0 250 500 m